



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 18/04/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20190408-2019DEL42-DE

Date de la convocation
02.04.2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAU, GARCIA, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mrs SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

N° 19/42

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mme TRUTINO
Mr GRIMAL procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme PAWLACZYK procuration à Mr GALINIÉ
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**CESSION D'UNE
PARTIE D'ESPACE
PUBLIC AU CLOS DE
LA RENAUDIÉ**

Par délibération du 18 février 2019, le Conseil Municipal a décidé de désaffecter et de déclasser une partie d'espace public située au Clos de la Renaudié.

Monsieur CAVAILLES Michel, domicilié 24 rue Henri Toulouse Lautrec à Saint-Juéry est intéressé par l'acquisition de cette partie d'espace public située au Clos de la Renaudié. En effet, cette partie d'espace public, petit recoin de terrain à proximité de la station de relevage d'assainissement du lotissement, jouxte son fond de parcelle cadastrée section AA numéro 41. L'acquisition de ce délaissé qui borde son fond de jardin permettrait d'agrandir et de donner accès au chemin piéton à ce dernier.

Adopté à l'unanimité

Saisi le 25 janvier 2019, le service de France Domaine n'a à ce jour pas donné son avis. En application des articles L.1311-12 et L.2241-1 du code général des collectivités territoriales le délai requis étant écoulé, cet avis est réputé donné.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de céder, à Monsieur CAVAILLES Michel une partie du terrain jouxtant son fond de parcelle cadastrée section AA numéro 41, d'une superficie d'environ 13 m² pour le prix de l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et d'acte notarié se rapportant à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 avril 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

